

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A retourner accompagnée des pièces justificatives demandées

Par mail à familles@gareoult.fr

Ou courrier à Mairie de Garéoult – Service Affaires Scolaires – 16 place de l’Eglise – 83 136 Garéoult

ATTENTION ! Les inscriptions se font sans se déplacer ni en mairie ni à l'école

VOUS ETES DANS L’UN DES CAS SUIVANTS (cochez la case correspondante):

Mon enfant est né en 2017, il entre en Petite Section /Ecole MATERNELLE

Mon enfant entre en Cours Préparatoire / Ecole ELEMENTAIRE

Je demande ou renouvelle une dérogation (passage de la GS au CP)

Je souhaite mettre en place ou renouveler un PAI pour mon enfant (à faire chaque année)

Mon enfant intègre la Classe ULIS

VOTRE ENFANT :

Nom et Prénoms :

Né(e) le **à**

Cas particuliers à signaler à la Collectivité : oui non

PAI Médical PAI Alimentaire Autres :

A titre informatif (*), il sera : Demi-pensionnaire Externe

(*) Cette information **ne constitue pas** une inscription au Restaurant Scolaire

VOUS :

-- Père :

Nom Prénom :

Profession :

Adresse :

Tél. : Mail : @

-- Mère :

Nom de Jeune Fille et Prénom :

Nom d'Epouse :

Profession :

Adresse (si différente) :

Tél. : Mail : @

-- Autres :

Si l'enfant est placé dans une famille d'accueil : Joindre l'attestation du service d'Aide Sociale à l'Enfance

Nom Prénom :

Profession :

Adresse :

Tél. :..... Mail : @

Lien avec l'enfant :

 **JUSTIFICATIFS A JOINDRE** en version papier ou format jpg ou pdf par mail
Attention ! Seuls les dossiers complets seront traités

1- Copie du livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant avec filiation

2- Copie de la pièce d'identité du ou des responsables légaux (*Carte d'identité ou Passeport*)

- En cas de divorce ou séparation, joindre une copie du jugement de divorce intégral ou de la décision du Juge aux Affaires familiales
- En cas de garde alternée, joindre un accord écrit des 2 responsables légaux, indiquant l'adresse à prendre en compte (celle du père ou de la mère) pour justifier le choix de l'école.

3 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois - sont acceptés : Facture EDF , GDF ou de Téléphone fixe; Quittance de Loyer ou contrat de location

Si l'enfant et son responsable légal sont hébergés par un tiers, les 4 pièces suivantes sont à fournir :

- Attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeant
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile récent de l'hébergeant
- Document administratif au nom de l'hébergé mentionnant l'adresse de l'hébergeant

4 – Copie de la page des vaccinations obligatoire du carnet de santé de l'enfant

 **Votre enfant fait sa rentrée à l'Ecole Maternelle Marie Chabaud**

Mme Catoire-Huc, Directrice de l'école communique :

La rentrée des PETITES SECTIONS se déroulera de façon échelonnée à 9H et 10H30 le mardi 1^{er} septembre. Les parents qui le souhaitent pourront accompagner leurs enfants. Nous vous remercions d'éviter si possible la Restauration Scolaire et la sieste pour ce premier jour d'école.

Veillez préciser le créneau horaire que vous choisissez pour la rentrée de votre enfant :

9H à 10 h15

10h30 à 11h45

Une réunion d'information vous sera proposée à l'école maternelle le vendredi 19 juin à partir de 17 h (sous réserve de modification)